

▶ ▶ ▶ Glossaire enseignant

Les définitions encadrées de rose sont celles du **Glossaire Enfant**, données à titre informatif.

A

▶ **AEEH (Allocation de l'éducation de l'enfant handicapé), anciennement AES (Allocation d'éducation spécialisée)**

C'est une prestation familiale financée par la sécurité sociale, destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant handicapé.

INFOS PRATIQUES ▶ <http://www.caf.fr/catalogue/>

▶ **Anomalie chromosomique**

Anomalie due à la présence d'un chromosome supplémentaire, ou à l'absence d'un chromosome sur une des paires de chromosomes.

La trisomie 21 : indique une anomalie chromosomique sur la 21^{ème} paire de chromosomes. Il y a donc trois chromosomes au lieu d'une paire.

▶ **ASH (Adaptation Scolaire et Scolarisation des Elèves Handicapés)**

EXEMPLE ▶ <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/ash/>

▶ **Autisme**

L'autisme est aujourd'hui considéré comme un handicap. Un enfant autiste est souvent replié sur lui-même avec des attitudes stéréotypées et des mouvements des mains et du corps. Il a de grosses difficultés à communiquer, il évite le regard des autres. Ses jeux sont souvent répétitifs, immuables et pauvres en imagination.

▶ **AVS (Auxiliaire de vie scolaire)**

L'auxiliaire de vie scolaire est une personne s'occupant de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité et de la scolarisation d'enfants en situation de handicap ou ayant un trouble de santé invalidant.

AVS.i : Auxiliaire de vie scolaire ou auxiliaire d'intégration individuelle

AVS.co : Auxiliaire de vie scolaire ou auxiliaire d'intégration collective

EVS : Emplois de Vie Scolaires

ASEH : Aide à l'accueil et à la scolarisation des enfants handicapés

DEFINITION ▶ <http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page798.htm>

DEFINITION ▶ <http://media.education.gouv.fr/file/44/7/1447.pdf>

l'assistant de vie scolaire est une personne qui s'occupe de l'accompagnement pour le vivre ensemble. Il prend aussi en charge la sécurité d'enfants en situation de handicap ou ayant un trouble de santé dans le cadre de la scolarisation.

B

▶ Braille

Louis Braille est l'inventeur d'une écriture à point : le braille. Cette écriture permet aux personnes malvoyantes de lire, en posant le doigt sur un papier, des points en relief représentant des lettres et des mots.

Brailliste : se dit d'une personne pratiquant la lecture et l'écriture en code « braille ». Par opposition, on appelle un « *noiriste* » une personne qui utilise le code « noire » ou « *lettres scripturales* ».

C

▶ CAMSP (Centre d'Action Médico Social Précoce)

C'est un lieu de prévention, de dépistage et de prise en charge d'enfants de la naissance à 6 ans. Il permet : un suivi en consultation médicale de dépistage (pour les enfants prématurés, les inquiétudes neurologiques ...), la rééducation d'enfants présentant des handicaps moteurs, sensoriels, mentaux, psychiques...

SITE RESSOURCE ▶ <http://www.anecamsp.org/>

▶ CAPA-SH (Certificat d'Aptitude Pour les Aides Spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap), anciennement CAAPSAIS

C'est le nouveau diplôme professionnel permettant aux professeurs des écoles et aux instituteurs titulaires d'exercer comme enseignants spécialisés.

INFOS PRATIQUES ▶ <http://eduscol.education.fr/D0034/FXPAIS04.htm>

▶ CDAPH (Commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées), anciennement CDES (Commission Départementale de l'Éducation Spéciale)

Depuis janvier 2006, les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) remplacent les commissions départementales de l'éducation spécialisée, pour les personnes handicapées de moins de 20 ans.

SITE RESSOURCE ▶ http://www.handicap.gouv.fr/article.php?id_article=15&var_recherche=cdaph

▶ CLIS (La Classe d'Intégration Scolaire)

Les classes d'intégration scolaire (CLIS) accueillent de façon différenciée, dans certaines écoles élémentaires ou exceptionnellement maternelles, des élèves handicapés physiques ou handicapés sensoriels ou handicapés mentaux qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge et à leurs capacités.

CLIS 1 : Classe d'intégration pour handicapés mentaux.

CLIS 2 : Classe d'intégration pour handicapés auditifs.

CLIS 3 : Classe d'intégration pour handicapés visuels.

CLIS 4 : Classe d'intégration pour handicapés moteurs.

EXEMPLE ▶ http://blogs.tv5.org/my_petit_mundo/2007/07/la-classe-dintg.html

La classe d'intégration scolaire est une classe en milieu scolaire ordinaire qui accueille des élèves en situation de handicap. Ces enfants bénéficient d'une scolarisation et d'un apprentissage adaptés à leur âge et leur capacité.

UPI (Unités Pédagogiques d'Intégration) : Ce sont des classes d'adolescents en situation de handicap, intégrés de façon plus ou moins importante dans des classes ordinaires.

▶ **CMP (Centre Médico-Psychologique)**

Il s'agit « d'une unité de coordination et d'accueil en milieu ouvert qui organise des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'intervention à domicile ». Elle est également un lieu d'orientation thérapeutique.

Le CMP est « le premier lieu de référence et d'implantation de l'équipe polyvalente de secteur dans l'arrondissement, la ville, le village, le canton ».

Décret n° 86-602 du 14 mars 1986 relatif à la lutte contre les maladies mentales et à l'organisation de la sectorisation psychiatrique.

EXEMPLE ▶ <http://www.ch-montreuil.fr/version1024/cmp.htm>

▶ **CMPP (Centre Médico Psycho pédagogique)**

Le CMPP a pour mission le diagnostic et le traitement, en ambulatoire, des enfants et adolescents présentant des difficultés d'ordre psychologique ou psychiatrique se manifestant par des symptômes qui peuvent nuire à leur bonne évolution et perturber leur entourage (familial, scolaire, social).

EXEMPLE ▶ <http://mv-cmpp.org/cmppportail/modules/news/>

▶ **CREAI (Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée)**

« Les CREAI ont pour mission principale d'être des lieux de repérage et d'analyse des besoins et d'étude des réponses à y apporter, des lieux de rencontre et de réflexion entre les élus, les représentants des forces sociales et ceux des administrations concernées, de fournir des analyses et des avis techniques aux décideurs, ainsi qu'aux gestionnaires des établissements et services.

Ils ont, à cet égard, un rôle important à jouer comme outil technique au service des responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes handicapées et inadaptées à l'échelon régional ».

SITE RESSOURCE ▶ <http://www.ancreai.fr/>

▶ **Déficience**

La déficience est un manque, une perte ou un mauvais fonctionnement d'une partie ou des parties du corps ou du cerveau.

▶ **DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)**

La Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale, placée sous l'autorité du Préfet de Région, assure la mise en œuvre des politiques nationales, la définition et l'animation des actions régionales et départementales dans les domaines sanitaire, social et médico-social.

E ▶ Enseignant référent

Il assure sur l'ensemble du parcours de formation la permanence des relations avec l'élève et sa famille. L'enseignant référent est, au sein de l'éducation nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés.

DEFINITION ▶ <http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page235.htm>

▶ EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté)

Les établissements régionaux d'enseignement adapté reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter les classes normales d'enseignement général ou professionnel.

EXEMPLE ▶ <http://www2.ac-lyon.fr/etab/lycees/lyc-69/ereadv/>

H ▶ Handicap

La loi dit que : « constitue un handicap [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions sensorielles, mentales, cognitives ou psychique, d'un poly-handicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

▶ Handiscol'

Handiscol permet de favoriser la scolarisation des enfants et adolescents handicapés en milieu scolaire ordinaire (école, collège, lycée).

SITE RESSOURCE ▶ <http://www.handiscol.org/>

I ▶ IME (Institut Médico Educatif)

Ces instituts accueillent des déficients intellectuels de 6 voire 3 ans à 20 ans atteints de différentes affections neuropsychologiques et troubles associés.

LOREM ▶ <http://pagesperso-orange.fr/ime.denain59/>

▶ IMP (Institut Médico Pédagogique)

Les I.M.P ont pour mission d'assurer les soins, l'éducation et l'enseignement général des enfants handicapés de 6 (voire 3 ans) à 14 ans environ.

EXEMPLE ▶ <http://www.adapei63.fr/Adapei-IME-Clairfontaine.htm>

▶ IMPRO (Institut Médico Professionnel)

Prennent souvent le relais des IMP. Ils assurent un enseignement général professionnel à des adolescents déficients intellectuels de 14 à 20 ans.

EXEMPLE ▶ <http://www.improsaintsever-calvados.com/>

▶ **Implant cochléaire**

C'est un appareil qu'on fixe dans l'oreille interne au cours d'une opération. On fixe une autre partie de l'implant dans les cheveux. Il permet alors d'entendre.

▶ **Infirmité**

Une personne touchée par une infirmité est privée d'une fonction. Une personne muette est privée de la fonction de parler. Ce terme est de moins en moins utilisé, il est actuellement remplacé par le mot déficience.

IMC (Infirmie moteur cérébral) : c'est une personne qui a eu une lésion au cerveau. Son cerveau ne commande plus ou mal les mouvements du corps.

▶ **ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique), anciennement IR (Institut de Rééducation)**

Ce sont des établissements médico-éducatifs qui ont pour vocation d'accueillir des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle.

ASSOCIATION ▶ <http://www.aire-asso.com/>

▶ **Lésion**

L c'est un mot général qui signifie à la fois blessure, brûlure, choc, infection...

Lésion cérébrale : c'est une lésion située au niveau du cerveau.

▶ **LSF (Langue des Signes Française)**

La Langue des Signes est une langue visuelle. C'est le moyen de communication qu'utilisent les sourds pour dialoguer. On dit qu'ils signent (avec leurs mains). Elle est une langue à part entière au même titre que les langues parlées telles que le Français ou l'Anglais.

▶ **Maladie génétique**

M C'est un problème de santé héréditaire, c'est-à-dire transmis par la famille.

▶ **Maladie orpheline**

Une maladie orpheline est une maladie pour laquelle il existe peu ou pas de traitement et de recherche.

Maladie rare : une maladie rare est une maladie qui touche un certain nombre de personnes. Par exemple en Europe on parle de maladie rare dans le cas d'une personne touchée sur 2000. Souvent les termes « rare » et « orpheline » sont utilisés indifféremment.

▶ **Malformation congénitale**

C'est un problème que l'on a avant la naissance. La malformation congénitale peut être héréditaire.

▶ Mucoviscidose

La mucoviscidose est une **maladie génétique**. Les personnes atteintes de cette maladie ont des problèmes digestifs et respiratoires de plus en plus envahissant.

▶ Myopathie

C'est une maladie neuromusculaire. Cela veut dire qu'une personne atteinte de myopathie perd au fur et à mesure qu'il grandit l'utilisation de ses muscles. Ses muscles s'atrophient (cela signifie que ses muscles diminuent de volume).

▶ MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)

Il existe une Maison Départementale des Personnes Handicapées par département sous la direction du Conseil général. Elle a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap. Chaque MDPH met en place entre autres une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée, et une Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne.

INFOS PRATIQUES ▶ http://www.handicap.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=38

P ▶ PAI : Le projet d'accueil individualisé

Les dispositions du PAI ont pour but d'harmoniser les conditions d'accueil en collectivité des enfants atteints de maladie chronique, d'allergie et d'intolérance alimentaires en offrant un cadre et des outils susceptibles de répondre à la multiplicité des situations individuelles rencontrées.

ASSOCIATION ▶ http://www.enfantdifferent.org/acces_themes/article_rw_145.html

Le projet d'accueil individualisé est un document dans lequel sont définis des aménagements d'accueil en collectivité des enfants atteints de maladie chronique, d'allergie et d'intolérances alimentaires.

▶ Paralysie

C'est l'impossibilité d'effectuer un mouvement de tout le corps ou d'une partie du corps.

▶ Polyhandicap

Selon la loi, le polyhandicap est « un handicap grave à expression multiple associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relations. » Cela signifie qu'une personne polyhandicapée n'a pas qu'un seul handicap, elle en a plusieurs comme l'indique la racine « poly ».

▶ PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

En association étroite avec les parents, il définit les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves. La décision d'orientation est prise en accord avec les parents.

DEFINITION ▶ <http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page90.htm>

R ▶ RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), anciennement GAPP (Groupe d'Aide Psycho-Pédagogique)

Ils ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires, en coopération avec les enseignants de ces classes, dans ces classes ou hors de ces classes.

EXEMPLE ▶ <http://rased.milliere.over-blog.com/>

S ▶ SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)

Les SEGPA accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables. Ils ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école primaire, en particulier au regard des éléments du socle commun.

EXEMPLE ▶ <http://segpa.net/>

▶ SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile)

Pour les déficiences intellectuelles et motrices, ainsi que pour les troubles du caractère et du comportement.

DEFINITION ▶ <http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page75.htm>

▶ SSAD (Service de Soins et d'Aide à Domicile)

Un SSAD est un centre qui regroupe des professionnels de santé et des intervenants sociaux, pour assurer le suivi à moyen terme d'enfants présentant un polyhandicap, qui associe une déficience motrice et une déficience mentale sévère ou profonde.

EXEMPLE ▶ http://www.billiers.fr/Social/Personnes_agees/default.aspx?Art=506&qry

▶ SAAIS (Service d'Aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire)

Pour les déficiences visuelles graves des enfants de plus de 3 ans.

ASSOCIATION ▶ <http://www.uahv-lr.com/asso/>

▶ SAFEP (Service d'accompagnement familial d'éducation précoce)

Pour les déficiences auditives et visuelles graves des enfants de 0 à 3 ans.

EXEMPLE ▶ http://la-providence61.chez-alice.fr/Services/SAFEP/safep_pre.php

▶ SSEFIS (Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire)

Pour les déficiences auditives graves des enfants de plus de 3 ans scolarisés en école, maternelle, primaire, collège ou lycée.

Le projet est de favoriser la réussite d'un parcours scolaire en assurant un accompagnement individualisé.

EXEMPLE ▶ <http://www.cpa-emp.bellan.fr/info/06>

▶ Situation de handicap

Indique que le handicap ne réside pas dans l'individu mais dans l'environnement qui n'est pas ou mal adapté à la personne en situation de handicap.

U ▶ **UPI (Unités Pédagogiques d'Intégration)**
Les UPI sont des structures pédagogiques d'appui à l'intégration scolaire des adolescents handicapés dans l'enseignement secondaire. Leurs objectifs prioritaires sont, d'une part, de scolariser ces élèves, même très partiellement, dans des classes ordinaires (intégration scolaire), d'autre part, de les faire participer le plus possible à la vie de la communauté scolaire (intégration sociale).

DEFINITION ▶ <http://www.aideeleves.net/reglementation/upi.htm>

Les Unités Pédagogiques d'Intégration sont des classes d'adolescents en situation de handicap intégrés de façon plus ou moins importante dans des classes ordinaires.

POUR EN SAVOIR PLUS ▶ <http://glossaire.handica.com/glossaire-handicap-a.php>

Handicap et emploi ▶ <http://www.handiplace.org/glossaire.php>

La politique du handicap 1975-2005 ▶ <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-handicap/glossaire/>

Les sigles employés par l'AIS ▶ <http://www.ac-montpellier.fr/ia30/dossiers/adaptation/sigles.htm>

L'intégration scolaire ▶ http://www.enfantdifferent.org/acces_parents/article.php?cat=21.0.0.0&art=108